



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 98277

Texte de la question

Alors qu'une part importante du papier consommé en France provient directement de la destruction des dernières forêts primaires de la planète, M. Dino Cinieri attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur les avantages liés à l'utilisation du papier recyclé dont l'industrie permet par ailleurs de consommer moins d'eau, d'énergie, de matières premières et de substances chimiques. Il lui demande également de lui faire connaître la politique suivie en la matière dans son ministère et les administrations qui en dépendent.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères a passé un marché unique pour la fourniture de papier à toute l'administration centrale : ce papier est entièrement recyclable. Le papier issu des déchiqueteuses suit le traitement de recyclage de la ville de Paris. En application de la circulaire du 5 avril 2005 portant sur les moyens à mettre en oeuvre dans les marchés publics de bois et produits dérivés pour promouvoir la gestion durable des forêts, le ministère des affaires étrangères adhérera à l'action pilote, menée par la direction générale de la modernisation de l'État (DGME) et concrétisée par l'entrée en vigueur en 2008 d'un marché unique interministériel sur l'achat de papier éco-responsable.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98277

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6708

Réponse publiée le : 12 septembre 2006, page 9576